# PRODUITS NUMERIQUES SOUS LICENSE

# ANNEXE C(a) : ARCHIVES NUMERIQUES ANCIENNES DES REVUES – Licence unique

Client :

Les Archives Numériques Anciennes de revues sous licence sont les éditions numériques du contenu des revues Wiley publiées dans les années désignées comme faisant partie de l’ensemble des Archives Numériques Anciennes de revues auquel le Client a accès dans le cadre du Contrat, y compris les sommaires, les résumés, le texte intégral, les illustrations et tout contenu supplémentaire des revues ne faisant pas partie des versions papier de ces revues.

1. **Accès** : Une licence unique donnera au client le droit d'accéder aux Archives Numériques Anciennes disponibles pendant la durée de la licence.
   1. Les titres British Journal of Radiology (BJR) et Dentomaxillofacial Radiology (DMFR) sont accessibles sur l'URL <https://www.birpublications.org/action/showLogin>. Les statistiques d'utilisation sont accessibles sur l'URL <https://www.birpublications.org/page/usagedata>. Wiley pourra modifier les URL à son entière discrétion.
2. **Accès Pérenne :** Wiley fournira au Client un accès pérenne au texte intégral Archives Numériques Anciennes de revues sous licence, dans la mesure où Wiley a le droit de les fournir. Le contenu rétrospectif de BJR et de DMFR est fourni à partir de 2008.
   1. L’Accès Pérenne aux produits numériques ci-dessus est garanti pour le contenu disponible durant l’année civile au cours de laquelle le produit électronique a été concédé sous licence.
3. **Tarifs :** Le tarif des Archives Numériques Anciennes de revues est un montant forfaitaire fondé sur le nombre d’ETP du Client.
   1. Les titres correspondant à la licence initiale sont énumérés avec les tarifs ci-dessus.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Collection** | **Titre** | **ISSN/ ISBN** | **Années inclus** | **Tarif** |
|  |  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Tarif total en** |  |

1. **Durée de l'Annexe :** du \_\_\_ au \_\_\_.
   1. Pendant la durée de l'Annexe, le Client peut accorder des licences pour des produits supplémentaires dans le cadre de la présente Annexe et du Contrat.
   2. La durée de l'Annexe ne peut jamais dépasser la Durée du Contrat telle que définie au paragraphe 7.1. du Contrat.

# ANNEXE D(a) : OUVRAGES ELECTRONIQUES MAJEURS DE RÉFÉRENCE– Licence unique

Client :

Les Ouvrages Electroniques Majeurs de Référence (eMRW) sous licence sont les éditions numériques de grands ouvrages de référence Wiley auxquels le Client a accès dans le cadre du Contrat (les « Éditions »). Ils peuvent inclure les sommaires, les résumés, le texte intégral, les illustrations, les tableaux de données et tout contenu supplémentaire ne faisant pas partie des versions papier de ces grands ouvrages de référence.

1. **Accès** : Une licence unique sera accordée au Client pour l’édition eMRW disponible lors de l’entrée en vigueur de la licence. Elle comprend également tous les éléments ajoutés ou mis à jour lors de l’année civile en cours.
2. **Accès Pérenne** : Wiley fournira au Client un accès pérenne au texte intégral des eMRW sous licence.
   1. L’Accès Pérenne aux produits numériques ci-dessus est garanti pour le contenu disponible durant l’année civile au cours de laquelle le produit électronique a été concédé sous licence.
3. **Tarifs :** Le tarif des eMRW sera calculé en fonction du nombre d’ETP du Client.
   1. Les titres correspondant à la licence initiale sont énumérés avec les tarifs ci-dessus.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Collection** | **Titre** | **ISSN/ ISBN** | **Années inclus** | **Tarif** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Tarif total en** |  |

1. **Durée de l'Annexe :** du \_\_\_ au \_\_\_.
   1. Pendant la durée de l'Annexe, le Client peut accorder des licences pour des produits supplémentaires dans le cadre de la présente Annexe et du Contrat.
   2. La durée de l'Annexe ne peut jamais dépasser la Durée du Contrat telle que définie au paragraphe 7.1. du Contrat.

# ANNEXE D(b) : OUVRAGES ELECTRONIQUES MAJEURS DE RÉFÉRENCE – Abonnement

Client :

Les Ouvrages Electroniques Majeurs de Référence (eMRW) sous licence sont les éditions numériques de grands ouvrages de référence Wiley auxquels le Client a accès dans le cadre du Contrat (les « Éditions »). Ils peuvent inclure les sommaires, les résumés, le texte intégral, les illustrations, les tableaux de données et tout contenu supplémentaire ne faisant pas partie des versions papier de ces grands ouvrages de référence.

1. **Accès** : Un abonnement annuel fournit au Client l’accès aux éditions eMRW disponibles lors de l’entrée en vigueur du Contrat, ainsi qu’au contenu ajouté ou mis à jour pendant la durée de validité de l’annexe indiquée ci-dessous.
   1. Le Client doit renouveler son abonnement chaque année pour garder cet accès.
2. **Tarifs :** Le tarif des eMRW sera calculé en fonction du nombre d’ETP du Client.
   1. Les titres correspondant à la licence initiale sont énumérés avec les tarifs ci-dessus.
   2. Plafond d’augmentation tarifaire : \_\_\_\_ %.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Collection** | **Titre** | **ISSN/ ISBN** | **Années inclus** | **Tarif** |
|  |  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Tarif total en** |  |

1. **Durée de l'Annexe :** du ­ \_\_\_ au \_\_\_ ­­­.
   1. Pendant la durée de l'Annexe, le Client peut accorder des licences pour des produits supplémentaires dans le cadre de la présente Annexe et du Contrat.
   2. La durée de l'Annexe ne peut jamais dépasser la Durée du Contrat telle que définie au paragraphe 7.1. du Contrat.

# ANNEXE E (a) : ONLINE BOOKS – Licence pérenne

Client :

Les Online Books disponibles sur Wiley Online Library sont les éditions numériques des livres Wiley auxquels le Client a accès dans le cadre du Contrat. Ils peuvent inclure les sommaires, les résumés, le texte intégral, les illustrations, les tableaux de données et tout contenu supplémentaire ne faisant pas partie des versions papier de ces livres.

1. **Accès :** Une licence unique donnera au client le droit d'accéder aux Online Books disponibles pendant la durée de la licence.
   1. L’Accès Pérenne aux produits numériques ci-dessus est garanti pour le contenu disponible durant l’année civile au cours de laquelle le produit électronique a été concédé sous licence.
2. **Tarifs :** Le tarif de la licence d’accès pérenne pour les Online Books sera calculé en fonction du prix catalogue aux États-Unis lors de l’entrée en vigueur de la licence.
   1. Une quantité illimitée de titres peut être ajoutée par la suite en contactant le responsable de compte correspondant. Tous titres accordés sous licence par la suite peuvent être ajoutés en vertu des dispositions de la présente annexe et leur utilisation sera régie par les dispositions du Contrat. Aucune documentation de contrat supplémentaire n’est requise.
   2. Une réduction peut être appliquée en fonction de la quantité totale de livres et du nombre d’ETP du Client.
   3. Les titres correspondant à la licence initiale sont énumérés avec les tarifs dans l’Annexe E(a)1.
3. **Durée de l'Annexe :** du \_\_\_ au \_\_\_.
   1. Pendant la durée de l'Annexe, le Client peut accorder des licences pour des produits supplémentaires dans le cadre de la présente Annexe et du Contrat.
   2. La durée de l'Annexe ne peut jamais dépasser la Durée du Contrat telle que définie au paragraphe 7.1. du Contrat.

# ANNEXE E(a)1 : ONLINE BOOKS – Licence pérenne

Client :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Collection** | **Titre** | **ISSN/ ISBN** | **Années incluses** | **Tarif** |
|  |  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Tarif total en** |  |

# ANNEXE E(c) : ONLINE BOOKS – MODELE UBCM

Client :

Les Online Books disponibles sur Wiley Online Library sont les éditions numériques des livres Wiley auxquels le Client a accès dans le cadre du Contrat. Ils peuvent inclure les sommaires, les résumés, le texte intégral, les illustrations, les tableaux de données et tout contenu supplémentaire ne faisant pas partie des versions papier de ces livres.

1. **L’Offre :** Le Client souhaite acquérir des Online Books sous licence sur Wiley Online Library. Wiley lui fournira l’accès à tous les titres du (ou des) Catalogue(s) sélectionné(s) par le Client pour une Période d’Accès et le Client concède à un Engagement d’Acquisition Total Minimum pour acquérir des Online Books, qui seront réglés au début de la Période d’Accès. Le Client sélectionne et acquiert des titres du (ou des) Catalogue(s) qui équivalent ou excèdent l’Engagement d’Acquisition Total Minimum pas plus tard qu’au terme de la Période d’Accès. Après la fin de la Période d’Accès, le Client n’aura plus accès aux Online Books non sélectionnés pour acquisition.
2. **Catalogue(s) :** Le Client a sélectionné l’accès au(x) Catalogue(s) suivant(s) pour la Période d’Accès.

2.1 Le Client sera facturé pour l’Engagement Total Minimum au commencement de la Période d’Accès.

|  |  |
| --- | --- |
| **Catalogue** | **Engagement Minimum** |
|  |  |
|  |  |
| **Total** |  |

1. **Période d’Accès :**

3.1. Date de commencement : XXXXX jusqu’à Date de fin : XXXXX.

3.2. Pendant la Période d’Accès, le Client aura accès à tous les titres du (ou des) Catalogue(s) sélectionné(s) selon les termes et conditions de ce Contrat. Pendant la Période d’Accès, Wiley fournira au Client les statistiques de consultation comme indiqué dans le Paragraphe 5 du présent Contrat via le module administrateur de Wiley Online Library.

3.3. Pendant la période d'accès, le personnel de la bibliothèque du Client n'aura pas le droit de fournir des copies de documents provenant des titres du ou des catalogues à une autre bibliothèque. Pour éviter toute ambiguïté, le Client ne peut exercer les droits énoncés au paragraphe 3.1.e. du Contrat que dans les titres Online Books sélectionnés et concédés sous licence à la fin de la Période d'Accès.

3.4. Le Client sélectionnera et obtiendra sous licence des titres dans le(s) catalogue(s) d’un montant total égal ou supérieur à l'engagement minimum total à la fin de la Période d’Accès. Un rapport final d’utilisation sera fourni dans les 30 derniers jours de la Période d’Accès officielle avec une proposition de titres par défaut basée sur la consultation des usagers et sur l’engagement minimum total.

3.5. Si le Client ne fournit pas une sélection alternative dans les 60 jours après la conclusion de la Période d’Accès, la sélection par défaut basée sur la consultation fournie au Client sera finale.

1. **Accès Pérenne :** Au terme de la Période d’Accès, Wiley fournira au Client un accès pérenne au texte intégral des ouvrages Online Books sélectionnés et acquis, dans la mesure où Wiley détient les droits de fourniture.
2. **Tarification :** Le tarif de la concession de licence pérenne des Online Books sera calculé en fonction des prix catalogue aux États-Unis à la date de la sélection (au terme de la Période d’Accès). Le Client doit sélectionner des titres sous licence pour une somme totale égale ou supérieure à l’Engagement Minimum Total. Si la somme totale des titres acquis est supérieure à l’Engagement Minimum Total déjà réglé auprès de Wiley, Wiley facturera le Client pour le(s) coût(s) additionnel(s).
3. Les titres inclus dans cette licence seront répertoriés avec leur prix au sein de l’Annexe E(c)1 qui sera ajoutée au terme de la Période d’Accès. Des titres peuvent être ajoutés par la suite en n'importe quelle quantité en contactant le responsable de compte approprié. Tous les titres faisant l'objet d'une licence ultérieure peuvent être ajoutés selon les termes de cette annexe et leur utilisation sera régie par les termes de cet accord. Aucun document de licence supplémentaire n'est requis.

À cette fin, les ETP sont définis comme les étudiants et membres de la faculté en équivalent temps plein.

# ANNEXE F : THE COCHRANE LIBRARY – Abonnement annuel

Client :

The Cochrane Library est un produit électronique auquel le Client a accès dans le cadre du Contrat. Elle comprend des sommaires, des résumés, des textes intégraux, des illustrations, des tableaux de données, des outils de recherche et d’extraction, des logiciels et d’autres fonctionnalités. The Cochrane Library sera régulièrement mise à jour.

1. **Accès :** Un abonnement annuel fourni au Client l’accès à l’édition de The Cochrane Library qui est disponible lors de l’entrée en vigueur du Contrat pendant une durée de douze mois, ainsi qu’au contenu ajouté ou mis à jour pendant la durée de l’abonnement.
   1. Le Client doit renouveler son abonnement chaque année pour garder cet accès.
   2. Wiley donne actuellement accès à la bibliothèque Cochrane par l’adresse suivante : https://www.cochranelibrary.com. Wiley peut modifier l’URL à sa seule discrétion.
2. **Tarifs :** Le tarif de The Cochrane Library sera calculé en fonction du nombre d’ETP du Client
   1. **Plafond d’augmentation tarifaire :** ­­­%.

|  |  |
| --- | --- |
| **The Cochrane Library** | **Tarif** |
| Cochrane Database of Systematic Reviews (CDSR ; contient les Cochrane Systematic Reviews et les Cochrane Methodology Reviews) |  |
| Cochrane Central Register of Controlled Trials (CENTRAL ; Clinical Trials) |
| Cochrane Clinical Answers (CCA) |
|  |
| **Tarif en** |  |

1. **Durée de l'Annexe :** du \_\_\_au \_\_\_.
   1. La durée de l'Annexe ne peut jamais dépasser la Durée du Contrat telle que définie au paragraphe 7.1. du Contrat.

# ANNEXE G : CURRENT PROTOCOLS – Abonnement annuel

Client :

Current Protocols Online (CP Online) est l’édition numérique des publications Current Protocols de Wiley auxquelles le Client a accès dans le cadre du Contrat. Elle comprend des sommaires, des résumés, des textes intégraux, des illustrations, des tableaux de données et tout contenu supplémentaire ne faisant pas partie des versions papier des publications CP, notamment, sans toutefois s’y limiter, des outils de recherche et d’extraction, des logiciels et des fonctionnalités. CP Online sera régulièrement mis à jour.

1. **Accès :** Un abonnement annuel fournit au Client l’accès à l’édition de Current Protocols qui est disponible lors de l’entrée en vigueur du Contrat pendant une durée de douze mois, ainsi qu’au contenu ajouté ou mis à jour pendant la durée de l’abonnement.
   1. Le Client doit renouveler son abonnement chaque année pour garder cet accès.
2. **Tarifs :** Le tarif de CP Online sera calculé en fonction du nombre d’ETP du Client.
   1. Les titres correspondant à la licence initiale sont énumérés avec les tarifs ci-dessus.
   2. **Plafond d’augmentation tarifaire :** %.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Collection** | **Titre** | **ISSN/ISBN** | **Années incluses** | **Tarif** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Tarif total en** |  |

1. **Durée de l'Annexe :**  du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_
   1. Pendant la durée de l'Annexe, le Client peut accorder des licences pour des produits supplémentaires dans le cadre de la présente Annexe et du Contrat.
   2. La durée de l'Annexe ne peut jamais dépasser la Durée du Contrat telle que définie au paragraphe 7.1. du Contrat..

# ANNEXE H: LICENSED DATABASES – Abonnement annuel

Client :

Les bases de données sous licence sont les éditions numériques des bases de données Wiley auxquelles le Client a accès dans le cadre du Contrat (les « Éditions »). Elles comprennent des sommaires, des résumés, des textes intégraux, des illustrations, des tableaux de données et tout contenu supplémentaire ne faisant pas partie des versions papier des bases de données, notamment, sans toutefois s’y limiter, des outils de recherche et d’extraction, des logiciels et des fonctionnalités. Les bases de données seront régulièrement mises à jour.

1. **Accès :** Un abonnement annuel fournit au Client l’accès à l’édition de la base de données qui est disponible lors de l’entrée en vigueur du Contrat pendant une durée de douze mois, ainsi qu’au contenu ajouté ou mis à jour pendant la durée de l’abonnement.
   1. Le Client doit renouveler son abonnement chaque année pour garder cet accès.
2. **Tarifs :** Le tarif des bases de données sera calculé en fonction du nombre d’ETP du Client.
   1. Les titres correspondant à la licence initiale sont énumérés avec les tarifs ci-dessus.
   2. Plafond d’augmentation tarifaire : \_\_\_ %.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Collection** | **Titre** | **ISSN/ISBN** | **Années incluses** | **Tarif** |
|  |  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Tarif total en** |  |

1. **Durée de l'Annexe :** du \_\_\_ au \_\_\_
   1. Pendant la durée de l'Annexe, le Client peut accorder des licences pour des produits supplémentaires dans le cadre de la présente Annexe et du Contrat.
   2. La durée de l'Annexe ne peut jamais dépasser la Durée du Contrat telle que définie au paragraphe 7.1. du Contrat..

# ANNEXE K : ANTHROSOURCE

Client :

La collection AnthroSource sous licence est l’édition électronique du contenu des revues Wiley publiées lors des années désignées comme faisant partie de l’ensemble AnthroSource auxquelles le Client a accès dans le cadre du Contrat et pour lesquelles le Client a payé le tarif d’abonnement institutionnel complet. Son contenu comprend les sommaires, les résumés, le texte intégral, les illustrations et tout contenu supplémentaire ne faisant pas partie des versions papier de ces revues.

1. **Accès :** Pendant la durée du Contrat, Wiley fournit au Client un accès au contenu actuel publié pendant la durée du Contrat dans la collection AnthroSource sous licence et à l’ancien contenujusqu’au volume 1, numéro 1.
2. **Accès Pérenne :** Au terme du Contrat, Wiley fournira au Client un accès pérenne au contenu actuel publié pendant la durée du Contrat dans la collection AnthroSource sous licence et à l’ancien contenu, remontant généralement jusqu’à 1997, en fonction de la date de début de l’activité de publication numériques de Wiley, dans la mesure où Wiley a le droit de le fournir.
3. **Maintenance d’abonnement :** Pendant la durée du Contrat, le Client accepte de maintenir un abonnement institutionnel à la collection AnthroSource selon les indications ci-dessus.
   1. **Plafond d’augmentation tarifaire :** \_\_\_ %.

|  |  |
| --- | --- |
| **Titres Inclus** | |
| American Anthropologist | Ethnographic Praxis in Industry Conference Proceedings |
| American Ethnologist | Ethos |
| Annals of Anthropological Practice (formerly NAPA Bulletin) | General Anthropology Bulletin of the General Anthropology Division |
| Anthropology & Education Quarterly | Journal for the Anthropology of North America (formerly North American Dialogue) |
| Anthropology & Humanism | Journal of Latin American and Caribbean Anthropology |
| Anthropology News | Journal of Linguistic Anthropology |
| Anthropology of Consciousness | Journal of the Society for the Anthropology of Europe |
| Anthropology of Work Review | Medical Anthropology Quarterly |
| Archeological Papers of the American Anthropological Association | Museum Anthropology |
| Bulletin of the National Association of Student Anthropologists | Nutritional Anthropology |
| Central Issues in Anthropology | PoLAR: Political and Legal Anthropology Review |
| City & Society | Proceedings of the African Futures Conference |
| CSAS Bulletin Central States Anthropological Society | SOLGAN |
| Cultural Anthropology | Teaching Anthropology: Society for Anthropology in Community Colleges Notes |
| Culture, Agriculture, Food and Environment | Transforming Anthropology |
| Economic Anthropology | Visual Anthropology Review |
| El Mensajero | Voices |
|  | |
| **Tarif en** |  |

1. **Durée de l'Annexe :** du \_\_\_ au \_\_\_.
   1. La durée de l'Annexe ne peut jamais dépasser la Durée du Contrat telle que définie au paragraphe 7.1. du Contrat.

# ANNEXE L :WILEY DIGITAL ARCHIVES – Licence pérenne

Client :

Les Wiley Digital Archives (WDA) sont les collections numérisées du contenu de source primaire de Wiley auquel le Client a accès dans le cadre du Contrat. Elles peuvent comprendre des livres, des cartes, des manuscrits, des revues, des données, des travaux sur le terrain, des éléments de correspondance, des photographies, des illustrations, des procès-verbaux, des documents, des tracts, des rapports, des journaux, des documents gris et des documents éphémères.

1. **Accès :** Une licence pérenne donnera droit au client aux Archives Numériques sous licence qui sont disponibles pendant la durée de la licence. Il comprendra également tout le matériel ajouté ou mis à jour au cours de cette période.
   1. Wiley assure actuellement l’accès aux Wiley Digital Archives sous licence par le biais de l’URL suivante : <http://www.wileydigitalarchives.com>. Wiley peut modifier l’URL à sa propre discrétion.
2. **Accès Pérenne** : Wiley fournira au Client un accès pérenne au texte intégral des Wiley Digital Archives sous licence, dans la mesure où Wiley a le droit de les fournir.
3. **Tarifs :** Le tarif des Wiley Digital Archives est un montant forfaitaire fondé sur le nombre d’ETP du Client.
   1. Les titres correspondant à la licence initiale sont énumérés avec les tarifs ci-dessus.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Collection** | **Titre** | **ISSN/ISBN** | **Années Inclus** | **Tarif** |
|  |  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Total** |  |

1. **Durée de l'Annexe :** du au .
   1. Pendant la durée de l'Annexe, le Client peut accorder des licences pour des produits supplémentaires dans le cadre de la présente Annexe et du Contrat.
   2. La durée de l'Annexe ne peut jamais dépasser la Durée du Contrat telle que définie au paragraphe 7.1. du Contrat.

# ANNEXE N : CLINMICRONOW – Abonnement annuel

Client :

ClinMicroNow est un produit électronique auquel le Client a accès dans le cadre du Contrat. Il comprend des textes intégraux, des tableaux, des illustrations et cas.

1. **Accès :** Un abonnement annuel fournit au Client l’accès à la version de ClinMicroNow qui est dispositions lors de l’entrée en vigueur du Contrat, ainsi qu’au contenu ajouté ou mis à jour pendant sa durée.
   1. Le Client doit renouveler son abonnement chaque année pour garder cet accès.
   2. Wiley actuellement assure l’accès à ClinMicroNow par le biais de l’URL suivante : <https://www.clinmicronow.org/>. Wiley peut modifier l’URL à sa propre discrétion.
2. **Restrictions :** Le Client n’est pas autorisé à intégrer des éléments provenant du ClinMicroNow à d’autres éléments, ni à créer des travaux dérivés, sur quelque support que ce soit. Cela s’applique également aux dossiers de cours, sauf dans le cadre des dispositions du paragraphe 3.1.d. du Contrat, et aux supports de formation. Toute utilisation permise d’éléments provenant de ClinMicroNow doit citer les sources, y compris la date de mise à jour correspondante. Le Client doit contacter Wiley directement afin d’obtenir la permission nécessaire et de payer les Tarifs d’utilisation du contenu de ClinMicroNow.
3. **Tarifs** : Le tarif de ClinMicroNow est calculé en fonction du nombre d’ETP du Client.
   1. **Tarif de ClinMicroNow pour la 1re année :**
   2. **Plafond d’augmentation tarifaire :** %.
4. **Durée de l'Annexe :** du …. au ….
   1. La durée de l'Annexe ne peut jamais dépasser la Durée du Contrat telle que définie au paragraphe 7.1. du Contrat.